



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté n° *16-791* /BAG
portant approbation de la nouvelle convention
constitutive du groupement d'intérêt public
e-bourgogne-franche-comté
20161116 arrêté modif convention constitutive GIP e-bourgogne-franche-comté.odt

La Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012, relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment son article 1°, § II ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2013 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2016 portant nomination d'un commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne ;

VU le projet de nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public e-bourgogne-franche-comté, adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du GIP du 3 octobre 2016 ;

VU l'avis favorable de la directrice régionale des finances publiques du 25 novembre 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1° : La convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne-franche-comté, adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du GIP du 3 octobre 2016, est approuvée.
Elle se substitue à la précédente convention, approuvée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2013.

Article 2 : Le commissaire du gouvernement, nommé auprès du GIP e-bourgogne par arrêté préfectoral du 23 mai 2016, est confirmé dans ses fonctions, ainsi que sa suppléante.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du GIP e-bourgogne-franche-comté et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon, le - 1 DEC. 2016

Pour la Préfète de région et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales,

Eric PIERRAT